

► communiqué de presse

10.04.2008

Réaction de l'Office des Etrangers à l'occasion de l'information de la VRT 'femmes PKK libérées à cause de problèmes d'informatique' du 09/04/2008

Correspondant: Mme. Katrien Jansseune

T: 02/ 793 80 31

E-mail: katrien.jansseune@dofi.fgov.be

F:

Lors d'une action policière, 37 sympathisants du PKK ont été emmenés pour interrogatoire. L'Office des Etrangers (OE) a été contacté pour vérifier si 5 de ces personnes sont, oui ou non, légalement en Belgique. A cause du déménagement des services de l'OE, la banque de données contenant les dossiers personnels des étrangers connus en Belgique était temporairement indisponible. Comme l'OE ne peut pas prendre de décisions sans consulter le dossier personnel d'un étranger, il a été décidé de relâcher ces 5 personnes. Sur base des informations communiquées à l'OE, il existe une présomption que 2 personnes disposent d'un séjour légal en Allemagne et qu'une troisième est connue en France.

L'OE n'a pas été contacté pour les autres sympathisants. Ceci laisse supposer que ces personnes ont pu démontrer lors de l'interrogatoire qu'elles sont en séjour légal en Belgique ou dans un autre état membre de l'Union européenne. L'OE ne devait donc pas prendre de décision à l'égard de ces personnes.

Le groupe de 5 personnes, pour lequel l'OE n'a pu prendre de décision pour des raisons techniques, a été injustement agrandi à un groupe de 37 personnes libérées.